

# LES HABILES **MANIFESTE** POUR UN **HABITAT PARTICIPATIF** POUR **TOUS**

Grenoble, Janvier 2021,

L'**habitat participatif** est défini par la loi comme « *une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun* »<sup>1</sup>.

En **2021**, l'habitat participatif n'est plus une expérimentation : c'est une **nouvelle voie du logement** choisie par plus de 400 groupes d'habitants en France. Ils rayonnent au-delà de leurs murs et impulsent de nouvelles dynamiques et de nouveaux regards sur les territoires.

En **Isère**, les projets d'habitats participatifs sont chaque année **plus nombreux**. Historiquement portés par des collectifs en autopromotion, ils se diversifient pour porter les attentes d'**un public de plus en plus large**, non sans rencontrer certaines difficultés pour se concrétiser.

Implantée depuis 2008 dans le bassin Grenoblois, l'association **Les Habiles** promeut et accompagne ces projets en Isère. À l'image d'autres territoires, notre association ambitionne de voir l'Isère se saisir de l'outil habitat participatif pour produire du **logement durable, abordable et social**.

Dans une société marquée par l'urgence climatique, le mal-logement et l'isolement, cette forme d'habitat, permettant à chacun d'être **acteur de son cadre de vie** et de rendre la **ville plus solidaire et durable**, a besoin du **soutien** de tous les acteurs du logement en Isère.

*« Pour lutter contre l'étalement urbain, le mal vivre, la promiscuité, l'isolement ; pour répondre aux défis environnementaux, il ne faut pas seulement légiférer, obliger ou interdire. Il faut surtout faire en sorte que la ville soit porteuse de qualités propres, que l'habitat se réinvente un idéal collectif. »<sup>2</sup>*

**Nous plaidons pour un habitat où est donnée la possibilité à toutes et tous de partager des liens de solidarité dans une démarche de mixité sociale, culturelle, générationnelle et de citoyenneté active.**

1 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « ALUR ». Articles 47 à 51.

2 - D'Orazio A., dans « Le Livre Blanc de l'Habitat Participatif » (2011)



# QUATRE FONDEMENTS POUR UN HABITAT PARTICIPATIF POUR TOUS

Nous vous invitons, **habitant·e·s, citoyen·ne·s, élu·e·s, professionnel·le·s du logement et du bâtiment** à nous rejoindre dans cette démarche et à œuvrer pour :

## UN HABITAT PARTICIPATIF OUVERT À TOUS

qui met en son cœur la mixité sociale, culturelle et générationnelle.

## UN HABITAT PARTICIPATIF POSSIBLE PAR TOUS

qui considère que pour une transition effective, les habitants doivent être des acteurs incontournables de la conception et de la gestion de logements abordables et collectifs, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

## UN HABITAT PARTICIPATIF PARTAGÉ AVEC TOUS

qui fait de la solidarité et de la citoyenneté, le socle de toutes démarches d'habitat participatif, qu'elles soient d'initiative publique ou privée.

## UN HABITAT PARTICIPATIF TRANSMISSIBLE POUR TOUS

qui est conçu pour l'avenir comme un précurseur des modes d'habiter de demain et qui sera transmis aux générations futures.

Nous vous donnons rendez-vous cette année pour développer et construire ensemble un habitat participatif pour tous.